

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le dix mars deux mille seize, à vingt heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 03/03/2016

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADÉ, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Monique BLONDEL, Gérard BEAUBIER, Catherine CELESTIN, Roger CLEDAT, Jean-Claude DECOUT, Arlette DEMAR, Dominique GILLES, Alain GONZALES, Michel LE BRAS, Claudine LAFORÉST, Dominique MARQUET, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU, Michel PARVY, Christine RIFFAUD.

EXCUSES : Sylvie ALAMARGOT (délégation de vote à Alain FAUCHER), Sylvie AYMARD (délégation de vote à Alexandre MAZIN), Jean-Louis BREGAINT (délégation de vote à Michel LE BRAS), Estelle DELMOND (délégation de vote à Monique BLONDEL), Paul DUCHEZ (délégation de vote à Josiane ROUCHUT), Camille DUDOGNON (délégation de vote à Sylvette CHADELAUD), Xavier NOUHAUD (délégation de vote à Roger CLEDAT).

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2016-020 : BUDGET ANNEXE DU SPANC – AFFECTATION DU RESULTAT 2015

Vu le code des collectivités territoriales

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu la délibération 2016-019 approuvant le Compte Administratif 2015 du budget annexe du SPANC

POUR MEMOIRE

Excédent de fonctionnement antérieur reporté	749,55
Excédent d'investissement antérieur reporté	5 684,37

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2015

solde d'exécution de l'exercice	3 028,78
solde d'exécution cumulé	8 713,15

RESTES A REALISER AU 31/12/2015

dépenses d'investissement	0,00
recettes d'investissement	0,00
SOLDE	0,00

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2015

rappel du solde d'exécution cumulé	8 713,15
rappel du solde des restes à réaliser	0,00
BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL	0,00
BESOIN DE FINANCEMENT A COUVRIR EN PRIORITE	0,00

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : BUDGET ANNEXE DU SPANC - AFFECTATION DU RESULTAT 2015

Date de transmission de l'acte : 21/03/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 21/03/2016

Numéro de l'acte : 2016-020 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20160310-2016-020-DE

Date de décision : 10/03/2016

Acte transmis par : Alain DARBON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

résultat de l'exercice	-163,13
résultat antérieur	749,55
TOTAL A AFFECTER	586,42

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par
33 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la Section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2016)	0,00
2) Affectation complémentaire en "Réserve" (crédit du compte 1068 sur BP 2016)	0,00
AFFECTATION TOTALE (crédit du compte 1068)	0,00
3) Excédent de fonctionnement à reporter au BP 2016 ligne 002 (report à nouveau créateur)	586,42
TOTAL	586,42

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Le 11 mars 2016

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture
le : 21.03.16
Publié ou notifié
Le : 21.03.16

Le Président,



